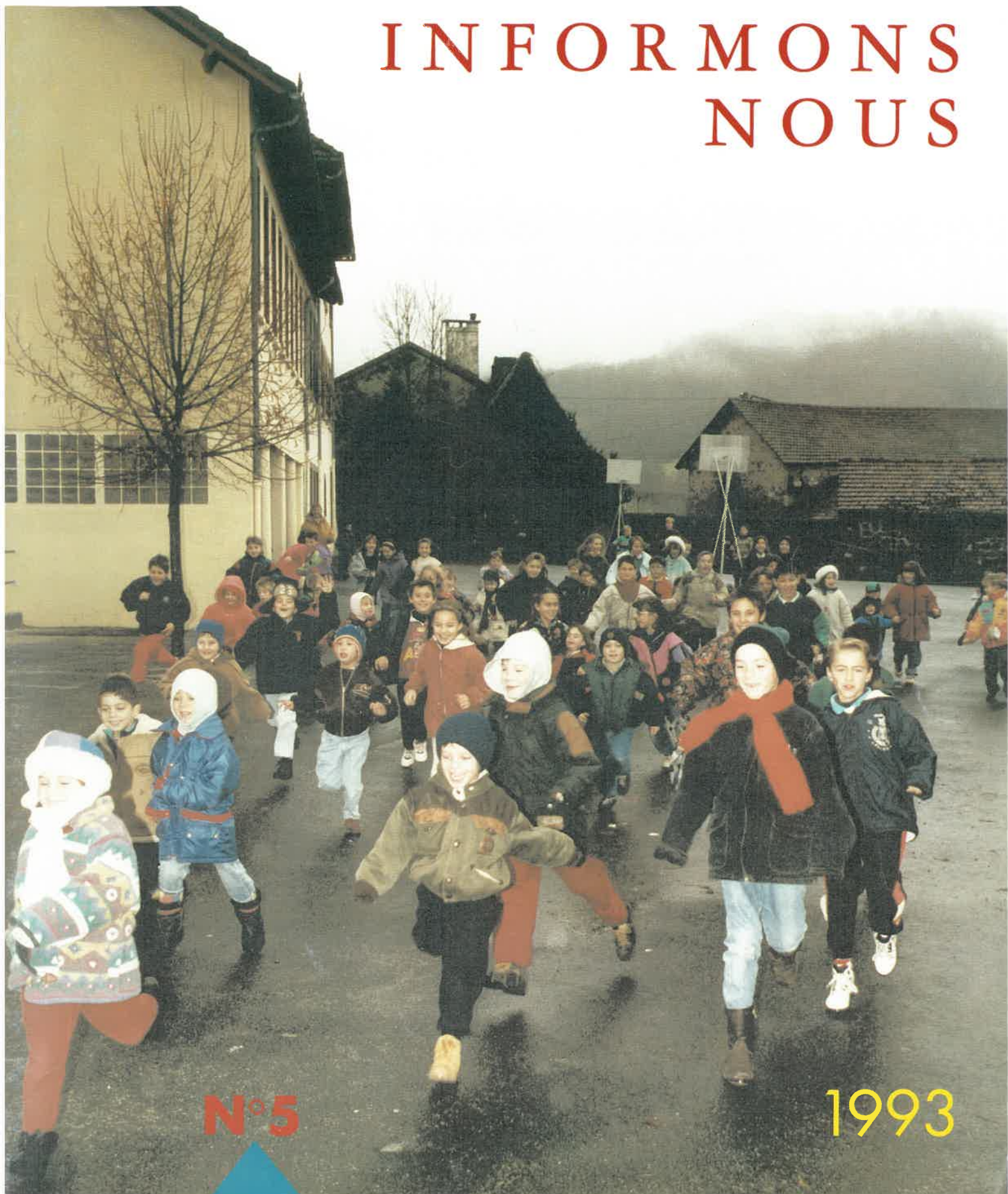


SUR REILHAC

INFORMONS
NOUS



N°5

1993



TOYOTA

MA TOYOTA EST FANTASTIQUE

UNE GAMME COMPLÈTE NEUF ET OCCASION

TOURISME - 4 X 4
FAMILIALE - UTILITAIRE



Les plus puissants 4x4
de leur catégorie

GARANTIE
TOYOTA

3

ANS

OU 100 000 KM



Les plus puissants 4 x 4 de leur catégorie

Carina E essence et diesel - 4 ptes - 5 ptes ou break

Concessionnaire pour le Cantal

G A R A G E A R N A U D

Avenue G.-Pompidou - 15000 AURILLAC - Tél. : 71.48.12.31



sopar LOCATION

**Location Matériel BTP
Transports**

2, Rue Carnot
15000 AURILLAC
Tél. : 71.64.64.07
Télécopie : 71.48.56.09

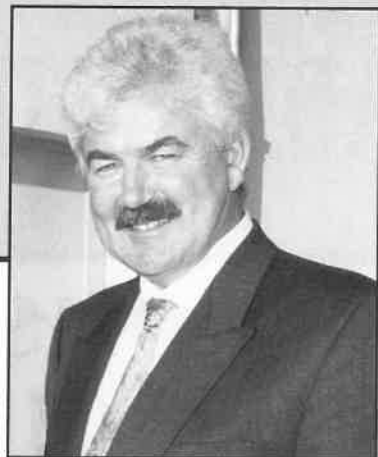


Sud-Ouest

Tous terrassements
Chaussées - Matériaux Enrobés
Tennis - Tous Travaux Particuliers

Z.I. de l'Escudilliers - Rue J.-Prévert
B.P. 237 - 15002 AURILLAC - Tél. : 71.64.01.46

LA LETTRE DU MAIRE



L'année 1993 est terminée, année difficile si l'on se réfère aux difficultés économiques que chacun d'entre nous a subies, certes avec des différences, mais dont les effets n'ont pas manqué à se répercuter : sur le commerce, l'artisanat, les entreprises de travaux publics, se traduisant par un bilan négatif sur l'emploi.

Aujourd'hui l'on parle beaucoup d'aménagement du territoire. Les régions, les départements, les communes attendent une meilleure répartition de la richesse nationale. Cette attente se traduira-t-elle dans les faits ? Alors que certains parlent de diminuer la récupération de la T.V.A. ou la dotation globale de fonctionnement ! Pour notre commune, cette baisse de la D.G.F. qui représente environ 40 % des recettes, aurait des effets très significatifs sur l'investissement. Les réalisations importantes de ces dernières années n'ont pas engendré d'augmentation des taux d'imposition au-dessus de 2 % par an. Notre objectif est de rester à ce niveau.

En 1992, dans ma lettre du Maire, je m'adressais aux habitants de la cité des Landes pour leur dire que le Conseil Municipal ne les oubliait pas et que la réfection de la voirie était programmée pour 1993 et 1994. 1993 nous a permis de mener à bien les études nécessaires pour mettre en place ce projet. Ces travaux qui vont commencer mi-février pour se terminer fin juin sont importants. Je sais que les riverains vont avoir à supporter quelques désagréments pendant leur durée, mais il nous a paru indispensable qu'après plus de 30 ans d'existence de cette cité, l'équipe municipale apporte dans ce quartier au travers de cette rénovation, une amélioration du cadre de vie et de sécurité.

J'ai parlé de difficultés économiques rencontrées en 1993, la commune de REILHAC les a vécues au travers du Lotissement des Violettes 2. Cette situation de stagnation de la construction individuelle n'est pas propre à REILHAC, toutes les communes du Bassin d'AURILLAC se heurtent aux mêmes difficultés. Le Conseil Municipal, après analyse de la situation, s'est attaché à développer la construction de pavillons locatifs. C'est ainsi que 4 maisons financées par l'Office d'HLM ont vu le jour et actuellement, si les transactions avec l'Office d'HLM se concrétisent, une deuxième tranche pourrait se réaliser cette année. Il faut savoir que plus de 40 demandes écrites de location sont en instance en mairie. Si de telles opérations sont appréciées sur le plan social, pour REILHAC, cela permet un apport supplémentaire de population, condition indispensable pour maintenir : école, commerce et autres activités dans notre commune.

L'illustration de la première page de ce bulletin en est-elle pas le témoignage vivant ?

Une étude sur le CD de Lagarde à la Croix de Lestoubeyre est engagée avec le département et l'appui de notre Conseiller Général J. MARKARIAN.

L'issue de cette réalisation pourrait intervenir en 1995. Pour le Conseil Municipal cette opération terminerait les travaux déjà effectués sur le CD et améliorerait considérablement la sécurité.

Je profite de cette page pour informer les anciens combattants et leur famille que la Municipalité procédera au cours de cette année au remplacement des plaques du Monument aux Morts qui ont subies les outrages du temps, ceci afin d'honorer la mémoire et le souvenir de tous les reilhacois morts pour la FRANCE.

Comme vous le savez maintenant le DISTRICT intervient sur l'eau et l'assainissement. Après la construction du nouveau château d'eau inauguré en MARS 1993, le DISTRICT a dû procéder, suite à plusieurs ruptures, à des travaux très importants de remplacement d'une canalisation ancienne de Lestoubeyre à Lagarde.

Si les travaux tiennent bien sûr une grande place, l'animation n'en reste pas moins très active dans notre commune. Les nombreuses associations, avec leurs responsables qui en ont la charge, ne ménagent pas leur peine et je les remercie très chaleureusement. Dans ce cadre, tout le Conseil Municipal se félicite du succès de la manifestation qui s'est déroulée dans le parc du Château de Broussette, consacrée cette année à la chasse. Dans le même esprit, il est envisagé d'organiser la fête du pain à Reilhaguet en 1994.

Je voudrais remercier les employés municipaux et les membres du CCAS et leur dire combien je suis conscient des efforts qu'ils déploient pour la bonne marche de notre commune et de l'aide précieuse qu'ils apportent à l'équipe des élus municipaux dans l'accomplissement de sa mission. Merci aussi aux différents services du département pour l'aide efficace qu'ils nous apportent.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite, je nous souhaite à tous de réussir parfaitement dans notre tâche et de connaître la joie dans vos familles, car c'est pour elles que nous construisons, c'est pour nos enfants que nous bâtissons et c'est sans doute cela qui nous redonne la force et la joie dans les moments de découragement.

Avant de vous laisser poursuivre la lecture de ce bulletin, j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui sont affectés par le chômage ou la maladie. Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser sincèrement ses sentiments fidèles et dévoués.

J.P. PICARD

L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL



- Maire** : Jean-Pierre PICARD
1er Adjoint : Louis FAUGERE
2e Adjoint : Maurice LABERTRANDIE
3e Adjoint : André FREYSSINIER
4e Adjoint : Christian VIDAL

Conseillers Municipaux :

Maurice CHAMBRE, Michel RAULET, Catherine WALTER, Jean-Pierre SERONIE, Francis VERNET, Pascal GAMEL, Jeanine DEMAZIERE, Roger BOUCHY, Bernard LAVEISSIERE, Annie VIGNERON.

COMMISSIONS

- **Commission des Travaux, Voirie, Equipement :**
L. FAUGERE, M. CHAMBRE, J. DEMAZIERE, M. RAULET, J.-P. SERONIE, P. GAMEL, F. VERNET
- **Commission Urbanisme, P.O.S., Environnement :**
M. LABERTRANDIE, R. BOUCHY, M. CHAMBRE, J. DEMAZIERE, B. LAVEISSIERE, J.-P. SERONIE
- **Commission Finances et Emploi :**
A. FREYSSINIER, R. BOUCHY, B. LAVEISSIERE, M. RAULET, F. VERNET, A. VIGNERON, C. WALTER
- **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Animations, Associations, Ecole :**
C. VIDAL, J. DEMAZIERE, P. GAMEL, B. LAVEISSIERE, A. VIGNERON, C. WALTER
- **Commission Scolaire :**
J.-P. PICARD, J. DEMAZIERE, B. LAVEISSIERE, C. VIDAL, C. WALTER

- Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD
Jeanine DEMAZIERE, Louis FAUGERE, Roger BOUCHY, Maurice LABERTRANDIE, Marie-Louise COSTES, Viviane FONTANILLE, Juliette LAPOUBLE.

DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY :**
Louis FAUGERE, Roger BOUCHY
- **S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre :**
Louis FAUGERE, Jeanine DEMAZIERE
- **Syndicat Touristique du Col de Légal :**
André FREYSSINIER, Bernard LAVEISSIERE

Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les Commissions.

EMPLOYES COMMUNAUX

- **Secrétaire de Mairie :**
Josette GUBERT
- **L'employé de service :**
Roger MAS
- **Le personnel de service :**
René SALLES, Agent d'entretien
Josette PLANCHON, Agent d'entretien
Claudine LAJARRIGE, Agent d'entretien

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

HORAIRES

- **Horaires scolaires :**
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
(Vendredi 15 h 30)
- **Secrétariat de Mairie :**
Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30, sauf le lundi
- **Permanence du Maire :**
Tous les vendredis à partir de 17 h 00 sur rendez-vous.
- **Bibliothèque**
Lundi de 14 h à 16 h
Mardi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h
Mercredi de 14 h à 16 h
Jeudi de 8 h à 12 h
Vendredi de 13 h 30 à 15 h 30
Samedi de 14 h à 16 h

TARIFS MUNICIPAUX

- **Transports scolaires :**
Primaire / par an360,00 F
- **Garderie :**
7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h - L'heure7,00 F
- **Cantine :**
Ticket à la semaine44,00 F
Ticket occasionnel 14,40 F
- **Redevance pour enlèvement des ordures ménagères :**
Par foyer430,00 F.
- **Concession**
Le m2250,00 F.

TRANSPORTS

REILHAC/NAUCELLES/AURILLAC

REILHAC	7.20	-			13.20
Cité des Landes	7.21	-			13.21
Embranch. D 922	7.23	-			13.23
NAUCELLES	7.25	7.20			13.25
Lardennes	7.26	7.21			13.26
Cité d'Encanjac	7.27	7.22			13.27
Quatre Chemins	7.30	7.25			13.30
AURILLAC					
Saint-Joseph	7.37	7.32			13.37
Dorinière	7.39	7.34			13.39
Place de la Paix	7.40	7.35			13.40
Square	7.45	7.40			13.43
Place St-Etienne	7.48	7.43			-
LEP	7.52	7.47			-

AURILLAC/NAUCELLES/REILHAC

AURILLAC							
LEP			-	12.30		17.05	18.05
Place St-Etienne			-	12.33		17.08	18.08
SQUARE			12.15	12.37		17.32	18.12
Place de la Paix			12.17	12.40		17.15	18.15
Dorinière			12.18	12.42		17.17	18.17
St-Joseph			12.20	12.44		17.19	18.19
Quatre-Chemins			12.27	12.51		17.26	18.26
Cité d'Encanjac			12.28	12.53		17.28	18.28
Lardennes			12.29	12.54		17.29	18.29
NAUCELLES			12.30	12.55		17.30	18.30
Embranch. D 922			12.33	12.58		17.33	18.33
Cité des Landes			12.34	12.59		17.34	18.34
REILHAC			12.35	13.00		17.35	18.35

TARIF 94

BILLETS :

- Billet unitaire (blanc)6 F
- Carnet de 10 billets (bleus)..... 42 F
- Carnet de 10 billets réduction (roses)32,00 F
- Billet collectif (minimum 10 personnes)4 F

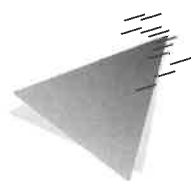
ABONNEMENT :

- Mensuel ordinaire (orange)135,00 F
- Mensuel étudiant (vert)105,00 F
- Mensuel réduction (rose)..... 85,00 F

Circule tous les jours sauf dimanche et jours fériés.

Pour acheter votre titre de transport ;

M. IZOULET, Café-Tabac à Reilhac
M. COUDERT, Café-Journaux à Naucelles
ACCUEIL STABUS, Place du Square à Aurillac (71.48.53.00)



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En 1993 le CCAS a examiné :

- 1 Aide Médicale Hospitalière
- 1 Renouvellement d'Allocation compensatrice
- 3 Demandes d'aide médicale gratuite au titre du RMI
- 6 Secours exceptionnels

Les personnes âgées de 70 ans et plus ont reçu, comme à l'accoutumée, leur colis de Noël et toutes les mamans de la commune se sont vues offrir la rose de la fête des Mères.

Pour 1994, le CCAS a envisagé d'examiner les candidatures à la décoration de la Médaille de la Famille Française.

Le Repas des aînés de Mars 1993 s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance.

Le rendez-vous est pris pour le 6 Mars 1994 !



Nos aînés en nombre



En 1993

NAISSANCES

- CIPIERE Jérémy, le 24 mai
- ZAHAM Samuel, Ahmed, le 06 juin
- FRESQUET Daura, le 15 septembre
- MOSSAND Camille, le 21 décembre

MARIAGES

- Yves GOUTELLE et Corinne LEYMARIE, le 24 avril
- Thierry SOUBRIER et Catherine POURTOY, le 19 juin
- Paul LACOSTE et Jacqueline CHAZOULE, le 29 juin
- Frank LAPIE et Magali MIJOULE, le 21 août
- Philippe JOSEPH et Lydie LAJARRIGE, le 28 août

DECES

- LAVIALLE veuve VENOT Marie-Jeanne, le 05 février
- GILET épouse CLAUZEL Marie, le 20 mars
- TIRABY épouse FAU Marie-Louise, le 23 mai
- VIDALEINQ veuve LABERTRANDIE Elise, le 02 octobre

.....



Un repas bien apprécié

District l'année 93/94 l'effort économique d'abord !

Cette année a été une parfaite démonstration de la volonté des Maires du District d'agir ensemble pour construire les bases solides d'un développement économique harmonieux.

Cela s'est concrétisé d'une manière très symbolique par l'ouverture du nouvel Aérogare Aurillac-Tronquières; point d'orgues du premier grand dossier d'investissement décidé par le District et qui a réussi à voir le jour grâce à un partenariat exemplaire entre notre Collectivité, la Région Auvergne, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Cette opération représente un montant globale de 25 MF sur trois ans, comprenant la réfection des chaussées, du balisage lumineux Aéronautique, l'Aérogare et sa vigie, le parking et la voie d'accès. L'amélioration des conditions de développement économique, c'est aussi favoriser les déplacements à l'intérieur de l'agglomération. Les transports péri-urbains ont connu une progression très sensible entre 92 et 93.

Zones d'activités:

Le choix de deux sites de zones d'activités est d'ores et déjà retenu par le District: la zone des quatre chemins et celle de Baradel, le Bousquet. Des zones qu'il sera urgent de commercialiser afin de donner une richesse nouvelle à notre District, qui bénéficiera de fait à la population de l'ensemble des communes. Dans l'état actuel de ses finances, le District doit ralentir ses investissements afin de contenir dans des limites raisonnables le recours à l'emprunt et le montant de l'imposition districale.

Université:

Le District continue d'avancer dans le domaine de l'enseignement universitaire. Ce sont aujourd'hui 1137 étudiants post bac déjà présents à Aurillac (trouver le chiffre pour les formations universitaires dispensées sur Aurillac le DEUG AES et l'IUT GEA). A terme, 200 étudiants de plus, viendront grossir cet effectif avec la création d'un nouvel IUT de formation Génie de l'Environnement et à l'Agronomie.

Le District prend une part importante des frais de fonctionnement de l'Antenne Universitaire. Le Département réalise les investissements liés à l'enseignement et le District ceux inhérents à l'hébergement et à la restauration des étudiants.

Tourisme:

En 1992, une action étude a été confiée à un organisme consultant pour la définition et la commercialisation de produits touristiques de groupes de basses saisons qui jouent à fond sur l'atout essentiel de notre agglomération l'environnement et le cadre de vie. Trois documents différents réalisés par le Service Communication du District et de la ville d'Aurillac sont actuellement en possession de commerciaux chargés de vendre auprès de professionnels de tourisme de comité d'entreprise, de grands groupes nationaux notre volonté et notre capacité d'accueil des groupes autocaristes, des séminaires, des congrès.

L'environnement:

1993 a vu la signature le 8 février de la Charte d'Ecologie Urbaine et Rurale et le Cadre de Vie qui fait intervenir l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et le District du Bassin d'Aurillac.

Elle a pour but de mettre en place un programme de politique de gestion de l'environnement à l'échelle du District. En 1993, de nombreux travaux ont été réalisés: la première tranche du projet d'aménagement de l'arborétum situé sur l'ancienne pépinière d'Arpajon. Cette opération qui vise à transformer cet espace en lieu de détente pour les habitants, en espace ludique support d'activités de découverte du milieu naturel pour les scolaires et les Associations. Ce projet est ambitieux par son coût (900 MF d'investissement sur trois ans financé à hauteur de 20% par la ville d'Arpajon), mais aussi par son caractère exemplaire de collaboration entre services de l'état ONF qui met à disposition des terrains et assure la maîtrise d'oeuvre et le CPIE maison des volcans qui apporte son savoir faire en matière d'expositions. d'animation et de formation.

Autre opération réalisée dans le cadre de la charte: le balisage de circuit de VTT du District. Ce sont près de 50 kms balisés pour le plaisir des cyclistes mais aussi des promeneurs pédestres ou équestres, le nettoyage des berges de la Jordanne et de la Cère, l'étude pour l'ouverture au public d'une partie du bois d'Ytrac/Sansac de Marmiesse, l'opération de sensibilisation des scolaires aux problèmes des déchets "ma poubelle ca m'intéresse" et le Centre de Récupération de l'Yser qui connaît un succès sans cesse croissant.

District du Bassin d'Aurillac
Réunions publiques année 1994

District
du Bassin
d'AURILLAC

Répartition du nombre d'étudiants (enseignement supérieur à Aurillac) 1137 étudiants



BTS
Lycée Technique : 168
Lycée Saint-Géraud : 76
Lycée Agricole : 180
ESCAII : 95



IUFM : 20
Ecole
de soins infirmiers : 175



Université

DEUG
AES : 300
IUT
GEA : 123



1993, REILHAC accueillait le tour du DISTRICT cycliste

DISTRICT

Politique d'agglomération:

Notre politique de l'agglomération se traduit à travers le plan local de l'habitat, dont l'élaboration touche à sa fin, puisque la phase de consultation des différents conseils municipaux et de la population vient de s'achever. Grâce à ce document qui nous permet de connaître pour une période de 5 ans les besoins de l'agglomération en différents types de logements, nous pourrons savoir combien et où doivent être réalisés tels types de logements. Ce qui évitera aux communes d'investir inutilement dans des lotissements communaux qui ne se vendent pas ou mal.

L'eau et l'assainissement:

La mise à niveau des tarifs pour parvenir à l'équilibre maintenant obligatoire entre les recettes et les dépenses des budgets de l'eau et de l'assainissement a été douloureux, y compris d'ailleurs pour les deux communes les plus grosses, Aurillac et Arpajon. Communes qui connaissent, grâce au SIVM de la région d'Aurillac, un système équilibré et la réalité des prix.

Une dette transférée: la dette transférée par le SIVM était au 1er janvier 1991 de 616 frs par habitants pour l'eau et de 534 frs pour l'assainissement alors que la dette moyenne par habitant dans les petites communes était de 817 frs pour l'eau et de 1273 frs pour l'assainissement alors qu'Aurillac et Arpajon représentent (à elles seules 81% de la consommation d'eau donc des recettes et 88% d'assainissement).

Sur 3.2 MF de travaux réalisés en eau 1 MF soit 31% ont concerné la ville d'Aurillac alors qu'elle représente 72% des recettes pour l'assainissement le montant des travaux s'est élevé à près de 4 MF, 2.5 MF soit 62% ont été réalisés sur Aurillac alors que les recettes provenant de la ville représente 81% du total des recettes.

Au-delà de cet effort de solidarité des villes les plus importantes, s'ajoute celui d'Aurillac avec son reversement annuel dégressif de taxe professionnelle.

les investissements réalisés en trois ans) ceci représente 63,5 MF dont la quasi totalité a bénéficié aux entreprises locales. Cet effort considérable a été possible grâce aux ressources que le District nous a permis de drainer de l'Etat 13.6 MF en trois ans, alors que la pression fiscale du District est restée identique depuis 1991 et égale à l'actualisation des bases fiscales par l'Etat. Cette année la pression fiscale du District restera égale à 3% et le taux d'imposition du district identique à ceux de 91. Structure jeune donc mais déjà mature, le District doit maintenant s'améliorer pour parfaire le fonctionnement de ses services pour un meilleur service à la population. C'est en partie chose faite avec les nouveaux bureaux, la modernisation du système informatique et l'arrivée du nouveau Directeur Général Michel Roussy.

Nos projets pour 1994:

En matière d'assainissement ils concerneront la réfection de l'assainissement du Boulevard et de la Place d'Aurillac, le renforcement du réseau unitaire de l'Avenue Charles de Gaulle, l'extension des réseaux du secteur de Tourtouloux à Naucelles et du lleux dlt l'Ependant à Vézac en ce qui concerne les services de l'eau des travaux seront consacrés à l'alimentation des secteurs de Queille et d'Escanis, suite à la mise à deux fois deux voies de Lascanaux et à l'alimentation de la commune de Naucelles à partir du réseau d'Aurillac. Ceci afin de résoudre le problème de potabilité rencontré cet été suite à la pollution par les rejets de la station d'épuration de Jussac, des puits de la garde.

Sur le budget général, suite au résultat du débat d'orientation budgétaire du dernier Conseil Districte et au travers des différentes commissions, les projets 94 ne manquent pas et 11 reste encore à hiérarchiser les priorités. Le premier concerne les déchets ménagers pour lesquels nous venons de signer avec la société Eco-Emballages un contrat cadre devant déboucher à terme sur un contrat de programme de durée qui nous permettra de bénéficier, à la fois de la garantie de filière de valorisation pour les matières collectées, mais aussi de coûts de reprise. Dès 1994, nous pourrions mettre en place des points verts, mini centre de récupération sur deux communes pour la collecte par apports volontaires de cinq matériaux issus d'emballages ménagers l'aluminium, l'acier, le papier carton, le verre et les plastiques. Nous procéderons aussi avec le concours du Bétur et de la BRGM à la recherche d'un nouveau centre d'enfouissement technique pour les déchets ultimes ménagers après valorisation, destinés à pourvoir au remplacement du site de Tronquières. Toujours dans le domaine des déchets, nous réfléchirons aux possibilités de modification techniques à apporter au four à pyrolyse du Centre Hospitalier Général afin de permettre en bénéficiant du traitement des fumées en place l'élimination de l'ensemble des déchets hospitaliers privés et publics du département. Des recettes supplémentaires en perspective.

Autre projet qui reste à hiérarchiser dans le temps: la construction d'un boulo-drome couvert qui pourrait débuter à la fin 94 voir début 95. Un équipement aquatique restant à définir et à localiser. Un stade d'athlétisme dont notre département est le seul des rares départements à être dépourvus.

District du Bassin d'Aurillac
Année 1993

District
du Bassin
d'AURILLAC

EAU ET ASSAINISSEMENT : RÉPARTITION PAR COMMUNE

Communes	Nbre d'habitants	Nbre M ² eau vendus	Nbre M ² par Habit.	Dettes par habitant pour l'eau	Dettes par habitant Assainis.
Aurillac	32 654	2 147 000	66	SIVM	SIVM
Arpajon	5 411	240 000	44	616 fr	534 fr
Ytrac	3 382	181 390	54	949 fr	1 519 fr
Naucelles	1 660	96050	58	545 fr	592 fr
Sansac de M.	1 081	52 370	48	949 fr	1 696 fr
St. Simon	993	63 210	70	926 fr	750 fr
Vézac	962	38 630	40	318 fr	759 fr
Reilhac	906	39 910	44	573 fr	1 758 fr
Giou de M.	680	32 270	47	1 319 fr	476 fr
Crandelles	561	36 310	65	1 614 fr	680 fr
Velzic	336	17 730	48	188 fr	4 727 fr

Le District est une structure jeune qui a déjà réalisé beaucoup de travaux d'investissements en trois ans (situer le tableaux précisant

AU FIL DES RÉUNIONS

SEANCE DU 31 MARS 1993

Le Conseil municipal de Reilhac s'est réuni sous la présidence de son maire, Jean-Pierre Picard, et en présence de M. Beaufort afin d'examiner et de voter le budget primitif 1993.

M. Picard rappelle les investissements réalisés en 1992, entre autres la réalisation menée à bon terme de la voie communale n° 8 permettant la traversée de Reilhac en toute sécurité et la nationale. Il rappelle également les travaux entrepris sur le terrain de football suite à l'acquisition de la parcelle au-dessous. Ces travaux se continueront en 1993.

Il expose également les objectifs concernant la vente des terrains du lotissement des Violettes 2, de la construction de quatre pavillons locatifs et la vente de deux lots à Recoulet.

Pour 1993 et 1994, les efforts d'investissements se poursuivront et, en particulier, la voirie de la cité des Landes.

Le budget primitif 1993 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4.763.545 F, qui se décompose comme suit : section de fonctionnement, 2.645.639 F ; section d'investissements, 2.117.906 F ; soit un total de 4.763.545 F.

Le budget primitif 1993 a été voté à l'unanimité.

Modification lotissement "Violettes 2".

- Dans le cadre de la réalisation de quatre pavillons à usage locatif sur le lotissement des Violettes 2, il y a lieu de faire une demande de modification de lotir en date du 31 mai 1991 pour que ces constructions soient bien adaptées au lotissement.

M. le Maire soumet au Conseil municipal le projet de modification établi par le cabinet Claveirole-Coudon, géomètres-experts.

Le Conseil municipal approuve cette modification, précisant qu'aucun lot n'ayant été vendu à ce jour, il n'y a pas à requérir l'accord des colotis ; autorise M. le Maire à signer la demande de modification et tous documents nécessaires et à établir l'arrêté modificatif.

Projet de division terrain Recoulet

Après avoir rappelé la délibération du 30 janvier 1988 de la commission syndicale du bourg de Reilhac, M. le Maire présente deux projets de division du terrain de Recoulet établis par le cabinet Claveirole-Coudon.

Après examen, le Conseil municipal retient une de ces propositions, celle répondant le mieux à la réalisation des constructions.

Plan d'occupation des sols.

- Suite à l'enquête publique relative à la modification du plan d'occupation des sols et aux conclusions du commissaire enquêteur, étant entendu que les résultats de ladite enquête ne justifient pas de modification du POS, le Conseil municipal décide d'approuver la modification du POS.



SEANCE DU 29 JUIN 1993

Le Conseil municipal de Reilhac examine le :

COMPTE ADMINISTRATIF 1992 :

- Dépenses :2 693.543,49 F.
- Recettes :2 749.123,07 F.
- Excédent :55 579,58 F.

Ce compte administratif laisse apparaître une très bonne réalisation des travaux atteignant 90 % des prévisions.

Pour chacun des chapitres n'apparaît aucun dépassement.

Après présentation par M. Beaufort, Percepteur, et discussion du Conseil Municipal, il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil établit :

- ② - Une programmation de travaux en 1994 susceptibles d'être subventionnés par le conseil général :

Après avoir évoqué les divers travaux restant à réaliser, la réfection de la voirie du CD 952 (du carrefour de Lagarde à la Croix de Lestoubeyre) a retenu l'attention du Conseil Municipal. En effet, cette réfection, en prolongement des travaux déjà effectués sur cette voie (de la Croix de Lestoubeyre à la place de REILHAC) permettrait de solutionner une bonne fois pour toutes les difficultés de circulation sur cette voie car actuellement les croisements, avec la circulation des cars, s'avère de plus en plus difficile.

A ce titre, le Conseil Municipal, demande que la réfection de cette voirie se réalise le plus rapidement possible et qu'elle soit prise en charge par le Conseil Général au titre de la programmation des travaux 1994.

- ③ Puis le Conseil passe aux questions diverses

- Mise à disposition terrain au lotissement Violettes 2 à l'office d'H.L.M.

Le lotissement des Violettes 2, après la vente d'un premier lot, verra dans le cours de l'année 1993, la construction de logements locatifs quatre lots ayant été mis à disposition de l'Office d'H.L.M. du CANTAL.

- Terrain RECOULET

Les terrains prévus pour la construction à Recoulet ont fait l'objet de plusieurs demandes d'achat. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de traiter le plus rapidement possible avec les acquéreurs.

AU FIL DES RÉUNIONS

SEANCE DU 7 OCTOBRE 1993

Le Conseil Municipal examine :

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1993

Il permet d'apporter les ajustements aux prévisions faites lors du budget primitif.

Après avoir repris les excédents de fonctionnement et les restes à réaliser à la section d'investissements de 1992, le budget supplémentaire s'équilibre en recettes à la somme de 59.579,58 F. à la section fonctionnement.

Le budget supplémentaire 1993 a été voté à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur Faugère présente :

LE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

- GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre de renforcement de la sécurité du groupe scolaire, le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur MAROT Daniel, architecte à AURILLAC, pour l'étude de la mise en conformité.

- VOIRIE

LES LANDES :

Le Conseil Municipal confie l'étude des travaux à la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT. La subvention DGE 2e tranche sera demandée.

BROUSSE :

La commune de CRANDELLES, à la recherche de remblai, un accord sera trouvé pour lui rétrocéder une bande de terrain qui jouxte les parcelles 11,12,13,14 à Brousse. Cette réalisation aux frais de la commune de CRANDELLES, permettra un élargissement appréciable à la voirie n° 5 actuellement dangereuse pour la circulation.

REILHAGUET :

L'élargissement de cette voirie devient indispensable mais ces travaux sont tributaires de l'acquisition des terrains nécessaires pour y pourvoir. Dans ce sens, le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre des négociations avec les propriétaires riverains.

BALAYAGE :

Pour maintenir la commune propre, le balayage et ramassage des déchets s'avère indispensable. Des devis seront demandés à plusieurs organismes. Une démonstration est prévue prochainement.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre des travaux de la cité des Landes et selon les possibilités une remise en état des lignes pourrait être envisagée. Une étude sera demandée au syndicat d'Électrification ainsi qu'un renforcement de l'éclairage public.

ENTRETIEN ESPACES VERTS :

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat avec le C.A.T. d'Aurillac concernant l'entretien annuel des espaces verts. Ce contrat sera renouvelable tous les ans. En cas d'annulation la commune devra prévenir le C.A.T. dans un délai de trois mois.

Puis le Conseil passe aux questions diverses :

- VIOLETTES 2

La construction de quatre pavillons par l'office d'H.L.M. a obligé la commune à modifier le plan de composition.

La superficie initiale de l'ex-lot n° 13 a été modifiée ce qui a permis de réaliser deux lots :

- n° 13 : 433 M2 55 424 F.

- n° 14 : 420 M2 73 760 F.

à savoir que si le même propriétaire possède les lots n° 13 et 14, il ne pourra édifier qu'une seule construction.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette modification.

- GARANTIE EMPRUNT

La commune de Reilhac accorde à l'office d'H.L.M. du Cantal pour le remboursement d'un montant de 1 682 459,00 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ou d'une caisse d'Épargne agissant pour le compte de la caisse des dépôts et consignations).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur (caisse des Dépôts et consignations) et l'organisme et à signer la convention passée entre la commune et l'organisme.

- PERSONNEL

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat de Claudine LAJARRIGE, pour la période du 7 septembre 1993 au 8 juillet 1994.

SEANCE DU 01 DECEMBRE 1993

Le Conseil municipal examine :

LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PRÉSENTÉ PAR MAITRE MEZARD, VICE-PRÉSIDENT DU DISTRICT DU BASSIN D'AURILLAC.

Conformément à sa compétence en matière d'urbanisme telle que décrite à l'article 5 de ses statuts, le DISTRICT du BASSIN D'AURILLAC a décidé d'engager une réflexion approfondie afin de maîtriser le développement de l'agglomération et de mettre en œuvre une gestion cohérente de l'habitat.

Par délibération du 15 MARS 1993, le Conseil Districte a prescrit l'établissement d'un Programme Local de l'habitat et pour le DISTRICT DU BASSIN D'AURILLAC.

Le Conseil Districte, dans sa séance du 2 NOVEMBRE 1993 a adopté le projet de PLH qui constitue la 1ère étape de la procédure d'adoption du programme précisée par le Code de la Construction et de l'habitation (Art. R 302.3, R. 302.4 et R. 305.5). Il convient que le Conseil Municipal de chaque commune membre du District délibère à son tour sur le projet PLH comprenant le diagnostic, les propositions et les modalités.

Compte tenu des nécessités d'harmonisation au sein du DISTRICT, le Conseil Municipal :

DECIDE

- que les demandes de crédits PLA concernant des projets gérés ou initiés par les Communes seront adressés au DISTRICT qui, après concertation, présentera aux Services de l'Etat une proposition globale et cohérente avec le PLH.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

ADOPTE

- ces dispositions et le projet de PLH.

Le budget 1993 est en diminution par rapport à celui de 1992 à la fois en fonctionnement et en investissements.

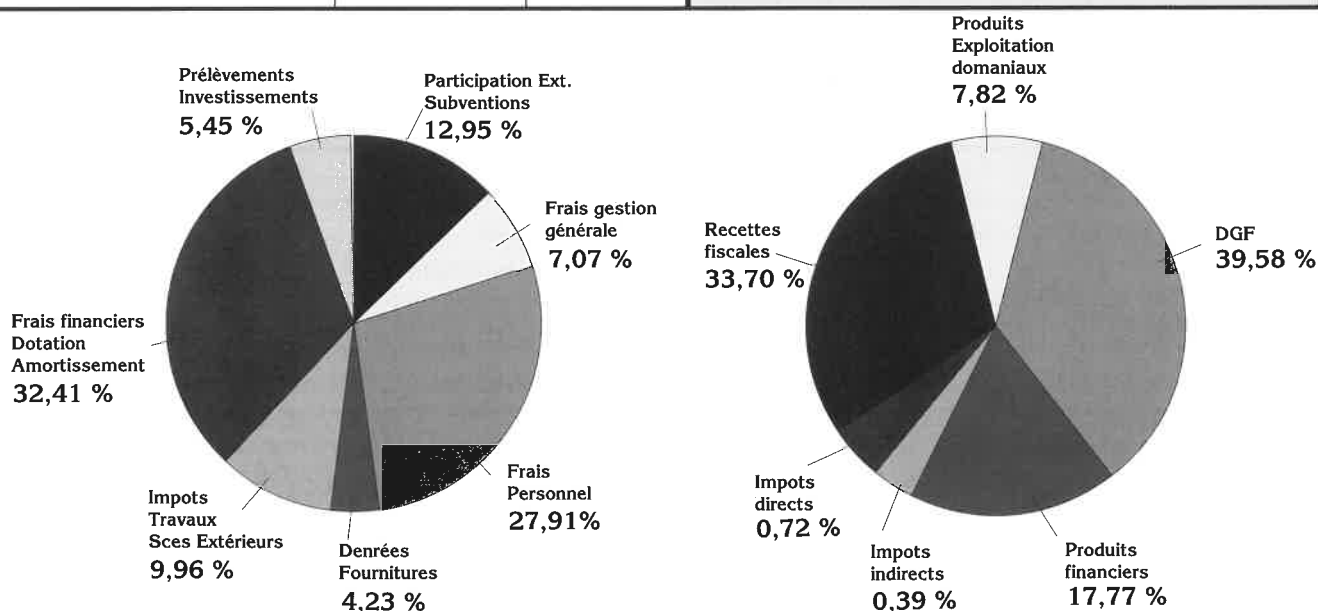
	1992	1993
Section Fonctionnement	2 670 729	2 645 639
Section Investissements	3 055 999	2 117 906

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une légère baisse ce qui reflète une bonne gestion.

En ce qui concerne les investissements, même s'ils restent importants en 1993, il est difficile de les comparer à ceux de 1992, année qui a vu se réaliser la voie communale de Lasplagne à la limite de la commune de Jussac, travaux qui avaient demandé un gros effort financier.

Ce budget voté à l'unanimité le 31 mars 1993 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 4.763.545 F.

DEPENSES	2.645.639	%	RECETTES	2.645.639	%
Frais personnel	738.500	27,91	Impôts indirects	10.453	0,39
Denrées fournitures	112.000	4,23	Impôts directs	19.136	0,72
Impôts travaux Services extérieurs	263.741	9,96	Produits exploitation et domaniaux	207.000	7,82
Frais financiers Dotation Amortissement	857.663	32,41	Recettes fiscales	891.711	33,70
Participations extérieures Subventions	342.735	12,95	Produits financiers Recouvrements	470.140	17,77
Frais gestion générale	187.000	7,07	Subventions		
Prélèvements Investissements	144.000	5,45	DGF	1.047.199	39,58



La part prélevée sur la section pour investissements s'élève à 144.000 F.

La dotation globale de fonctionnement entre pour une grande part dans le budget elle en représente 39,58 % et s'élève à 1.047.189 F pour 1.009.290 F en 1992.

B U D G E T

93

Les impôts comme en 1992 restent très modérés, et ne subissent qu'une augmentation de 2 %.

	Taux 91	Taux 92	Taux 93	Produits 1993
Taxe Habitation	9,73	9,33	10,13	266.622
Foncier bâti	13,45	13,72	14,00	215.740
Foncier non bâti	55,88	57,00	58,14	102.326
Taxe professionnelle	10,20	10,40	10,60	93.135
Total				677.823

A ces 2 % d'augmentation, s'ajoutent des augmentations indépendantes de la commune et qui se répercutent sur les feuilles d'imposition du contribuable : celles des bases (Etat), du département, de la région, du district.
Pour le district les tarifs restent les mêmes qu'en 1992.

	Taux District 92	Taux District 93	Taux District + commune 1992	Taux District + commune 93
Taxe habitation	2,71	2,71	12,64	12,84
Foncier bâti	3,66	3,66	17,38	17,66
Foncier non bâti	11,66	11,66	68,66	69,8
Taxe professionnelle	2,30	2,30	12,70	12,9

■ Il est à noter que le district a reversé à la commune 246 960 F en 1993 contre 176 622 F en 1992. Cette participation est prise en compte dans le chapitre recouvrement subvention.

Actuellement des démarches sont effectuées auprès des organismes prêteurs, pour obtenir une réduction d'intérêts sur les emprunts déjà réalisés par la commune, l'aboutissement de cette démarche permettant d'alléger les frais financiers

SECTION INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se chiffrent à 2.117.906 F inférieures à celles de 1992, elles sont encore importantes. Elles intègrent la réfection de la chaussée des Landes qui nécessite un emprunt. Celui-ci bien que programmé ne sera réalisé qu'au cours des travaux en 1994.

DEPENSES	2.117.906	RECETTES	2.117.906
Remboursement emprunt capital.....	382.255	Prélèvements	145.000
Achat terrain	180.000	sur fonctionnement	
Achat mobilier-Matériel outillage.....	137.000	Fond compensation TVA.....	344.800
Travaux salle polyvalente	4.500	Taxe locale équipement.....	16.000
Eglise	21.000		
Mairie	61.000	Dotation globale équipement	151.151
Chaussée Landes	1.001.15	Vente lot terrain.....	100.000
Voirie	60.000	Emprunts	1.170.000
Espaces verts	40.000	Aliénation (Recoulet)	160.000
Terrain sport.....	110.000	Créances long terme.....	30.955
Eclairage public.....	81.000		
Ecole	40.000		

Compte Administratif 1992

Le compte administratif a été examiné et voté à l'unanimité le 29 juin 1993.
Il laisse apparaître une très bonne réalisation des travaux atteignant 90 % des prévisions.

Dépenses : 2.693.543,49
Recettes : 2.749.123,07
Excédent : 55.579,58.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Voté à l'unanimité moins une abstention ce budget supplémentaire ne soulève pas de remarques particulières. Quelques ajustements ont été apportés aux prévisions faites lors du budget primitif et sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES	135.679	RECETTES	1.356,79
Denrées fournitures	4.000	Recouvrements subventions	4.000
Travaux et services	119.399	Excédent compte administratif	55.579
Frais gestion générale	9.500	Prélèvements divers sur chapitres de fonctionnement	76.100
Charges antérieures	1.680		
Participation contingent	1.100		

INVESTISSEMENTS

Dans les chapitres le montant des travaux prévus n'a pas été dépassé. Certains se révélant excédentaires ils ont permis de satisfaire des propositions nouvelles : Pluvial de Brousse et aménagement des lots de terrains de Recoulet.

ORDURES MENAGERES

La décision d'appliquer le même tarif pour un ou deux ramassage avait été prise en 1991. L'augmentation pour 1993 est de 3 %.

	1991	1992	1993
Ramassage	390	415	430
Recettes	122.850	131.555	135.450
Dépenses	129.644	129.790	128.149
Résultats	Déficit 6.794	+ 17,65	+ 7.301

L'excédent sera répercuté sur l'entretien et l'achat de nouveaux containers

EAU

La gestion de l'eau, et l'assainissement sont assurés par le District. Pour atteindre l'équilibre de ce budget le mètre cube d'eau sera fixé à 4,47 HT contre 4,26 en 1992. Diverses taxes s'ajoutent à ce tarif : taxe assainissement, Agence de l'eau (Bassin Adour Garonne), etc...

Voici résumées les grandes lignes de ce budget 1993.

Il m'est agréable au travers de ce compte rendu de remercier Monsieur BEAUFORT percepteur, qui toujours avec le même empressement participe à l'élaboration de nos budgets, et met au service de la commune toute sa compétence. Une fois de plus, l'équipe municipale s'est attachée au travers de ce budget à ce qu'il réponde au mieux aux intérêts de tous les habitants.

Continuer à améliorer notre cadre de vie, développer Reilhac dans sa spécificité au sein du district, en même temps conforter l'esprit communal qui anime tous les reilhacois, restent à ce jour et pour l'avenir notre axe prioritaire.

La commission des finances vous souhaite une bonne année 1994.

L'Adjoint Aux Finances
André FREYSSINIER

VOUS

Collectivités - Bureaux d'études - Particuliers

**NOUS
VERGNE T.P.**

UNE ENTREPRISE
A VOTRE PORTE
POUR TOUS TRAVAUX
DE VOIERIE,
ASSAINISSEMENT,
REVETEMENT, ETC.

30, rue Jacques

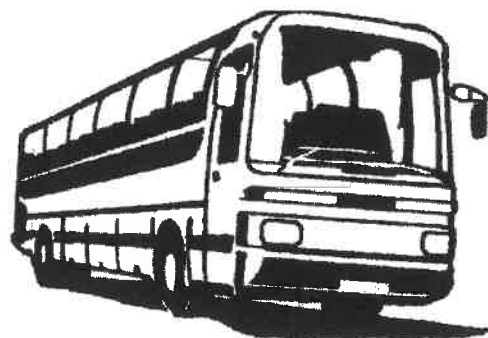
Prévert

15000 AURILLAC

Tél. : 71.64.13.90

- Etudes gratuites
- Solutions économiques
- Rapidité d'exécution

Cantal Tour



Voyages et transports

17, avenue Georges-Pompidou
15000 AURILLAC
Tél. : 71.64.16.65

Agence de Voyages :
38, avenue de la République
15000 AURILLAC
Tél. : 71.64.11.94

**GARAGE
LAVERGNE
FAVRE**

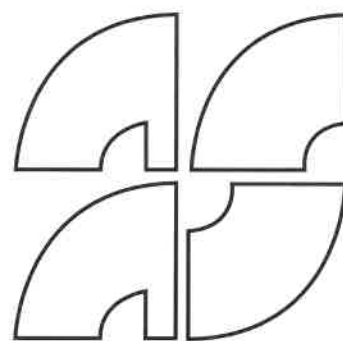
LAVAGES KÄRCHER

Réparations toutes marques

**VENTE TOUS VEHICULES
NEUFS - OCCASIONS**

15250 NAUCELLES

Tél. : 71.47.20.39



atelier site
et architecture

DANIEL MAROT

6, avenue Milhaud - 15000 Aurillac
Tél. : 71.48.78.20

URBANISME - ARCHITECTE
DÉCORATION INTÉRIEURE

TRAVAUX

VOIRIES

Le programme de voirie de l'année 1993 ne comportait pas de gros investissements. Comme chaque année, l'entretien courant a été effectué sur l'ensemble des voiries communales.

Le taillage des haies et bas côtés sur la totalité des voies communales a été réalisé. Une entreprise est contactée pour deux interventions annuelles : Juin et Septembre.

Chaque début d'année un programme de curage des fossés est mis en place. 1/3 des fossés est effectué tous les ans mécaniquement. Ce programme permet de faire réaliser le curage des fossés entièrement tous les trois ans. Le reste est effectué par les employés municipaux.

REILHAGUET

Le busage d'un fossé a été réalisé sur une longueur de 20 m environ. La route à cet endroit étant étroite et dangereuse pour les usagers.

Ces travaux ont été effectués conjointement avec la réfection d'une traversée de route éboulée, réalisés en régie par les employés municipaux (le goudronnage a été fait dans le cadre de l'entretien annuel).

En ce qui concerne la route de Reilhaguet, une étude se prépare. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 octobre, autorise Monsieur le Maire à faire réaliser l'étude concernant l'élargissement de la chaussée. Cette dernière nous permettrait d'entamer les négociations pour l'acquisition, à l'amiable, des terrains nécessaires à la réalisation de ces travaux d'intérêt général.

CAP-DEL-COUDERC

La création d'un réseau pluvial s'est avéré nécessaire.

L'écoulement des eaux de pluie a créé sur ce secteur quelques nuisances aux riverains, la première partie des travaux a été réalisée au printemps, la seconde le sera prochainement ce qui apportera satisfaction à tous.

Comme pour Reilhaguet, le goudronnage a été réalisé dans le cadre "entretien".

LAGARDE-SUD

Lagarde-Sud a connu quelques améliorations et élargissements de voiries. Nous avons profité du passage de la nouvelle conduite d'eau potable dans les fossés pour faire procéder au busage par les employés communaux.

Avec l'autorisation d'un propriétaire riverain que nous remercions, la suppression d'une haie nous a permis l'élargissement de la chaussée.

Le goudronnage devrait être réalisé au printemps.

Tous ces travaux nous permettent d'avoir une voirie adaptée à la circulation de ce secteur.

BROUSSE

À la satisfaction des usagers un chemin communal a été goudronné dans de bonnes conditions par l'entreprise COCHERY-BOURDIN-CHAUSSEE.

Au printemps, le petit espace vert sous le chêne sera engazonné et un banc sera mis en place.

ALLEE DE MESSAC

Les acquisitions de terrain sont pratiquement terminées. Des travaux sur les réseaux E.D.F. et P.T.T. vont se réaliser prochainement. Ils consistent au passage en souterrain des lignes qui alimentent le secteur avec obligation pour la commune d'implanter trois candélabres en remplacement de l'éclairage public actuellement sur les supports E.D.F.

Le syndicat CASTY prend à sa charge le réseau souterrain, les trois candélabres seront financés à 50 % par le Syndicat et 50 % par la commune.

RECOULET

Les travaux d'assainissement de Recoulet vont se poursuivre. Ils permettront le raccordement au réseau public des futures constructions.

Les réseaux : eau, assainissement, pluvial vont suivre l'accotement de la route côté constructions et nous permettrons de réaliser un élargissement appréciable de la chaussée, ainsi que le raccordement au réseau d'une maison d'habitation.

STADE

En collaboration avec les Services Techniques des espaces verts de la Ville d'Aurillac à chaque fin de saison de football, une visite est effectuée sur le terrain de sports afin de déterminer les travaux à réaliser.



Vestiaires avant et



après les travaux

TRAVAUX

Au printemps 1993, les travaux suivants ont été fait :

- Passage de désherbant sélectif
 - Apport de 100 tonnes de sable
 - Passage de la démousseuse
 - Décompactage de la pelouse
 - Semis de gazon et regarnissage
 - Apport de 200 kgs d'engrais fin mai et 200 kgs en septembre
 - Entre les gradins naturels et la main-courante une bande de quatre mètres de large a été aménagée
 - Décaissement du sol naturel
 - Apport de tout-venant, sable-castine le tout compacté.
 - Un drainage ainsi qu'un fossé à ciel ouvert a été réalisé.
- Les contacts pris avec les utilisateurs, dirigeants et joueurs du club nous permettent de dire que le terrain est en bon état.



Gradins naturels et piste stabilisée

Cependant des travaux restent à faire :

- Le mauvais temps ne nous a pas permis de finir la préparation du sol réservé à l'agrandissement.
- L'ensemencement de la pelouse se réalisera au printemps et une étude sera faite pour des plantations : arbres, haies.
- La bande en sable-castine réalisée pour le bien-être des spectateurs pourra être utilisée par les enfants de l'école pour effectuer des compétitions de courses à pieds.
- Un sautoir en hauteur et en longueur sera mis en service au printemps.
- Lorsque les travaux des bâtiments, crépis et peintures furent terminés, l'entrée du stade a été goudronné en enrobé à chaud.

FLEURS

Nous profitons de la venue des Services Techniques de la Ville d'Aurillac pour préparer et mettre au point les plans de montage ainsi que la fourniture des fleurs des massifs de fleurs qui embellissent notre commune.

PARTERRES

Par délibération du 7 octobre 1993, le Conseil Municipal signe un contrat annuel pour trois interventions avec le C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) pour l'entretien des parterres et massifs, taille de haies, etc...

MATERIEL

Pour la tonte des espaces verts, pelouses et terrain de sports, la commune vient de faire l'acquisition d'une tondeuse auto-portée avec bac de ramassage aspirateur ainsi qu'une tondeuse tractée avec bac.

Cet achat devenu indispensable remplace le matériel existant acheté il y a plus de 10 ans, vétuste, ne correspondant plus aux normes de sécurité, le coût des réparations devenu trop important, nous a fait adopter pour la solution de remplacement.

Ce nouveau matériel performant et parfaitement adapté au besoin de la commune et surtout aux normes de sécurité en vigueur sur ce type de matériel.

ECOLE

La Commission Intercommunale de sécurité du DISTRICT du BASSIN D'AURILLAC, dans son rapport de visite du groupe scolaire Auguste BANCHAREL, établissement de type R de 5e catégorie destiné à recevoir du public, fait apparaître quelques modifications à apporter :

- Contrôle des installations électriques
- Installation d'un éclairage de sécurité.
- Mise en place d'un signal d'alarme
- Au niveau de la chaufferie une porte coupe feu
- Ventilations hautes et basses
- Installation d'un deuxième extincteur à poudre

Dans le cadre des travaux de mise en conformité le Conseil Municipal fera certainement réaliser une bonne isolation des combles.

Cette mise en conformité ne revêtant pas un caractère d'urgence le Conseil Municipal, par délibération du 7 OCTOBRE 1993, désigne le Cabinet de Mr MAROT Architecte de mener à bien cette étude. Le coût de cette opération entraînera le Conseil Municipal à demander un délai pour réaliser et financer les travaux.

SALLE POLYVALENTE

Comme pour le groupe scolaire la salle polyvalente a fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité du DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC en présence des élus de la commune.

Etablissement recevant du public de type L de 5e catégorie. Ce bâtiment comprend deux salles et une cuisine.

L'effectif théorique reçu dans les salles est de 170 personnes maximum.

Quelques prescriptions ont été signalées par la Commission. Installation d'un signal d'alarme sonore conforme à l'instruction technique.

Ces appareils de cuisson d'une puissance totale inférieure à 20 KWS ont été installés.

Ainsi notre salle polyvalente est conforme aux normes de sécurité.

Le Conseil Municipal a fait l'acquisition de nouvelles tables. Après inventaire l'achat de vaisselle sera prévue au budget primitif 1994.

Les peintures intérieures sont propres et bien entretenues.

TRAVAUX

Par contre, dans le cadre de l'entretien des bâtiments et du maintien en état, une couche de vernis sur l'ensemble des boise-ries extérieures est prévue au printemps.

LES LANDES

L'année 1994 sera aussi marquée par d'importants travaux. Dans le dernier bulletin municipal Mr le Maire parlait dans sa lettre de la réfection totale de la voirie de la cité des Landes. La rénovation de cette voirie, qui date de la création du lotissement en 1964, 30 ans, déjà... Le Conseil Municipal donne priorité à cette réalisation dans le programme des travaux 1994.

Les services de l'EQUIPEMENT ont été chargés de l'élaboration du projet. Le dossier transmis à la PREFECTURE DU CANTAL nous a permis d'obtenir une subvention de l'état au titre de la D.G.E. 2e part.

Un appel à candidatures a été fait. Quatre entreprises sont retenues, l'ouverture des plis est prévue début 1994. L'entreprise qui nous proposera le meilleur prix réalisera les travaux qui doivent impérativement être terminés le 15 JUIN 1994.

Cette réfection comprend :

- La remise en état global de la voirie.
- La suppression des bordures et trottoirs actuels trop étroits, impraticables.
- La pose d'un caniveau central pourvu de grilles-avaloir pour les eaux de pluie seront raccordées à un nouveau réseau pluvial qui sera réalisé dans le cadre des travaux.
- Le nombre de voitures croissant nous a conduit à la création de nouveaux parkings. Ils seront implantés en bordures des espaces verts existants, seul emplacement utilisable pour leurs réalisations.
- D'autres aménagements sont prévus. Le Syndicat d'Electrification CASTY envisage le remplacement de la nappe de fils qui existe par un cable, une modification et un renforcement de l'éclairage public seront automatiquement réalisés au sodium.
- En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, dans le cadre des travaux, des aménagements seront prévus pour l'implantation de containers. Ces emplacements ne sont pas encore déterminés. Ils le seront en collaboration avec la Ville d'AURILLAC chargée de la collecte.
- Le réseau d'eau potable sera équipé de vannes de sectionnement. Les tampons d'égouts seront remplacés, les bouches à clés des vannes de sectionnement de chaque maison seront mise à niveau, débouchées, etc...
- Le goudronnage sera réalisé en enrobé à chaud de clôture à clôture.

Pour connaître de plus amples renseignements sur la réalisation de ce projet, s'adresser à la Mairie. Le plan ainsi que le dossier vous seront présentés.

DISTRICT

La construction du réservoir d'eau potable sur la commune, le DISTRICT du BASSIN D'AURILLAC a fait installer un dispositif de chloration de l'eau parfaitement au point.

Ce dispositif installé sur la tête émettrice du compteur d'arrivée des sources de Roudadou et Laga commande automatiquement la chloration de l'eau arrivant uniquement de nos sources.

A la mise en service quelques réglages ont été nécessaires. A la même période le DISTRICT a fait un achat d'eau à la SAUR gestionnaire du réseau d'eau potable de la Commune de Jussac qui avait des problèmes sur la chloration de leur eau, ceci ajouté à cela crée une gêne pour nos abonnés, nous les prions de nous en excuser.

Suite à de nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable des secteurs de Cap-del-Couderc et Lagarde-Sud, le remplacement des conduites en mauvais état était devenu indispensable.

L'urgence des travaux fait que le DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC réalise cette opération en régie. Quelques modifications sur le tracé des conduites ont été effectuées et passe le plus souvent dans le domaine public. Le diamètre des tuyaux est pratiquement identique et suffisant.

Les compteurs d'eau ont été installés, dans la mesure du possible, en limite de propriété et favorise ainsi le relevé des consommations.

Pour une meilleure défense incendie, une borne sera installée à Cap-del-Couderc et couvrira ainsi un atelier de menuiserie, grange et maison d'habitations.

Le travail fourni par les Services Techniques du DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC, équipés de matériel et outillage adaptés pour tous travaux à effectuer sur les réseaux d'eau et d'assainissement des onze communes membres du DISTRICT, soit en réfection de conduites, réparations, contrôles, nettoyages, etc... La qualité professionnelle de chaque agent qui sont parfois montrés du doigt et jugés avec sévérité par des usagers, peu conscients des réalités et des difficultés rencontrées dans certaines tâches.

Néanmoins, le DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC reste un service public. Une permanence est assurée tous les jours : dimanches et jours fériés 24 H sur 24 -

Téléphone : 71.63.70.77.

ABRIS-BUS

Le Bureau du DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC a chargé Monsieur le Directeur de la STABUS d'évaluer les besoins de chaque commune du DISTRICT en ce qui concerne l'équipement en abri-bus.

Dans sa lettre du 3 DECEMBRE 1993 Monsieur le Président du Conseil Général nous autorise l'implantation de ces deux abris sur le domaine du Département.

Deux abris-bus seront installés et financés par le DISTRICT sur notre commune :

- Un sera implanté au carrefour de Lagarde,
- L'autre au carrefour de Cantal.

Le syndicat d'Electrification CASTY nous a fait parvenir l'étude et le coût de l'éclairage de ces deux abris. Les travaux seront réalisés prochainement.



2 abris bus de ce modèle sont en cours d'installation

L'adjoint aux travaux
Louis FAUGÈRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

L'année 93 a révélé une légère hausse à la construction sur notre commune.

La commission d'urbanisme a enregistré :

- 9 permis de construire maisons habitations
- 4 permis de construire (garages, abris jardin (+ 20 m²))
- 8 travaux exemptés de permis de construire (- 20 m²)
- 3 certificats d'urbanisme
- 7 renseignements d'urbanisme

LOCATIF : LOTISSEMENT VIOLETTE II

Après la réhabilitation du presbytère en 2 logements locatifs (1991), le conseil municipal décide de poursuivre une nouvelle opération avec l'office H.L.M. du Cantal. La municipalité met à disposition de cet organisme le terrain nécessaire pour la construction de 4 pavillons à usage locatif. Ce qui permettra de répondre favorablement à un petit nombre de foyers ou ménages. A ce jour 30 demandes sont enregistrées en mairie. Le financement de l'opération, sera assuré par une subvention et un prêt aidé de l'état, ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement pour les futurs locataires. Pour réaliser ce projet le conseil municipal a dû modifier le plan de composition du lotissement qui prévoyait 12 pavillons. En réduisant la superficie des lots, la création d'un lot supplémentaire a pu être possible.



*4 nouvelles maisons,
les travaux avancent
à grand pas*



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

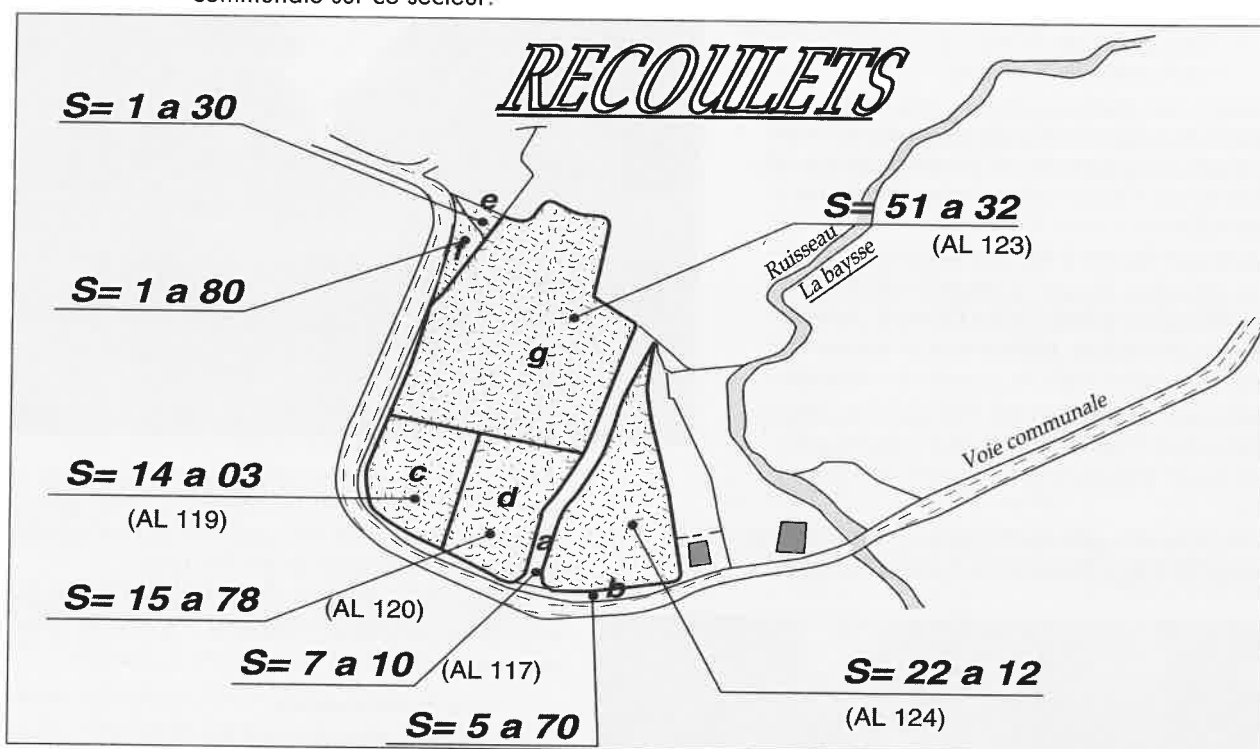
TERRAIN DE RECOULET

Après délibération en date du 31/03/93 le conseil municipal accepte le document d'arpentage dressé par M. CLAVEIROLE géomètre. Ce nouveau projet prévoit 4 parcelles de superficies différentes. Il est tenu compte que 2 lots comprennent des parties pentues, les surfaces (terrain constructible) sont à négocier entre élus et acquéreurs.

Dans un premier temps la vente de deux lots hors lotissement est en cours.

Le conseil municipal maintient le prix à 50 F. HT le m². Ce terrain viabilisé, implique aux acheteurs les frais de raccordement aux réseaux publics, eau, assainissement, pluvial, E.D.F. P.T.T.

Cette nouvelle étude, permettra un élargissement et une amélioration de la voie communale sur ce secteur.



L'adjoint à l'urbanisme
Maurice LABERTRANDIE

Jean-Marcel ESCALIER

Maçonnerie
Béton armé

La régine - NAUCELLES
15250 JUSSAC - Tél. : 71.48.22.01

REILHAC D'HIER

L LA CHASSE CELEBREE COMME UN NOBLE ART AU CHATEAU DE BROUSSETTE

À la suite de tacites connivences, une manifestation particulière a lieu tous les trois ans, au Château de Broussette, organisée par le Comité des Fêtes de Reilhac.

En cette année 1993, le thème choisi était : LA CHASSE, et le jour retenu était : le dimanche 4 juillet.

Après une longue préparation et une totale coopération entre :

- la Mairie,
- le Comité des Fêtes,
- le Conseil de la chasse,

les premières installations prirent place dans le parc du Château. Le temps était incertain, mais tous les organisateurs comptaient bien sur une belle journée pour donner toute son ampleur à cette rencontre exceptionnelle.

Ce fût le cas, dès 10 h 30, une foule déjà dense venait se regrouper devant la chapelle du XIV^e siècle, où Monsieur l'Abbé MARCENAC, curé de Naucelles et de Reilhac, célébra sous le porche la messe dédiée à Saint-Hubert, patron du chasseur.

Les sonneurs de trompes des Volcans d'Auvergne accompagnèrent tout l'office de leur remarquables tonalités qui se répercutèrent aux alentours du Château.

Il y eût, la bénédiction des Equipages, puis Monsieur Jean-Pierre PICARD, Maire et son Conseil Municipal



Monsieur Druot et son équipe avaient organisé un déjeuner champêtre sous les ombrages, vers l'allée de la Chapelle, où plus de 800 convives purent apprécier et le menu et la douceur rurale des lieux.

Un grand nombre de stands étaient répartis sur les pelouses entourant l'ancestrale demeure, développant les différents objectifs de la chasse :

- son environnement,
- sa protection des espèces,
- et même, son avenir dans notre département.

Il y avait également de nombreuses présentations d'élevages de chiens de races aussi belles que variées.

Par ailleurs, les diverses manifestations prévues au programme obtinrent un très grand succès. Ainsi, l'on pût admirer la présentation de chiens d'arrêt, de chiens de sang, puis l'équitation artistique pratiqués à deux reprises par le champion de France : Monsieur MOATI.

Lui succédèrent la présentation d'équipages de Chasse à courre avec drags à travers la propriété, terminant ceux-ci par une curée froide. Il y eût de nombreux applaudissements devant l'excellente exécution due au Maître d'Equipage: Monsieur COUVENT, venu de Roanne, dans la Loire.



offrirent l'appétitif à toutes les personnes présentes, sur la terrasse, totalement ensoleillée, dans une ambiance chaleureuse et détendue.

T D'AUJOURD'HUI

Les concerts de trompes, à intervalles réguliers, sonnèrent admirablement le rappel de leur présence, au milieu d'une foule évaluée à 3.000 personnes !

Il y eût aussi: l'évolution d'attelages, la présentation de chiens d'ordre, de trompes à cheval et enfin



pour clôturer l'après-midi un concert de trompes exceptionnel avec défilé.

Au cours de la journée, l'on pût apercevoir de nombreuses personnalités, parmi lesquelles, l'on peut citer:

- Madame le Préfet HAYE-GUILLAUD,
- Monsieur SELARIES, Procureur de la République,
- Monsieur Jean-Pierre LALITTE, Président de la Fédération de la Chasse,
- Monsieur Jacques MAKARIAN, Conseiller Général,
- Monsieur le Colonel ELIAS, Commandant de la Gendarmerie, accompagné de
- Monsieur le Capitaine GALLO,
- Monsieur le Colonel CAZENEUVE, Commandant du Département.

A 19 heures, commence le bal précédant le dîner qui réunit environ 200 convives, dans une grande gaieté.

Comme la nuit survenait, l'on vit beaucoup de monde se regrouper, dans la zone délimitée par de nombreux rubans, pour assister au feu d'artifice et à l'embrasement du Château, de sa chapelle et des

arbres séculaires dans une illumination somptueuse qui finit par s'estomper dans les ombres mêlées d'éclairs.

C'est dans une sorte de recueillement et de calme que la foule, évaluée à 1.500 personnes environ, se retira en quelques minutes et que les automobiles par leurs phares firent un ruban de lumière sur la route, comme un ultime hommage au site de Broussette.

Enfin, les derniers faisceaux lumineux disparurent les uns après les autres, avant que les organisateurs se retrouvent dans une nuit de pleine lune, donnant sa douce luminosité sur ces lieux où autrefois tant de générations s'y sont succédées pour des fêtes semblables.

Ainsi, la commune de Reilhac pourra intégrer ces retrouvailles amicales et joyeuses dans son histoire.

*Ce n'est donc pas "un adieu"
mais un simple "au revoir" et ... à bientôt !*

Marcel Delzons



ENTREPRISE E.A.T.P.

AURILLACOISE DE TRAVAUX PUBLICS



16, rue de Boudieu
15000 AURILLAC
☎ 71.63.50.31

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

ROUTES - TERRASSEMENTS

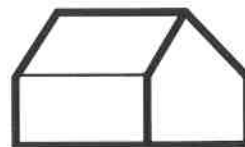
REVÊTEMENTS BITUMINEUX

SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS

TENNIS

CARRIÈRES

COUVERTURE ZINGUERIE ÉTANCHÉITÉ



AURITOIT

QUALIFICATION 311 et 3351***

25, Place du Square

B.P. 334

15003 AURILLAC CEDEX

Téléphone : 71.48.62.40

Télécopie : 71.64.85.13



EDF GDF SERVICES

CORRÈZE - HAUTE AUVERGNE

Agence d'Aurillac : 1, cours d'Angoulême
B.P. 533 - 15005 Aurillac Cédex - Tél. : 71.46.84.46

- Facile d'emménager

- Facile de gérer son budget

- Facile l'information personnalisée

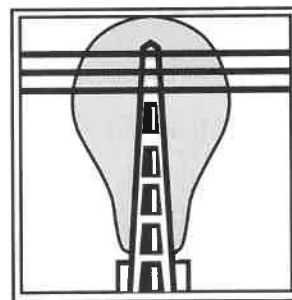
SERVICE "ÉNERGIE IMMÉDIATE"

SERVICE "PAIEMENT MENSUEL"

MULTI SERVICES "MINITEL 3614 CODE E.D.F. TEL"

*"De l'énergie...
des services en plus"*

Contact 71.46.84.00



S.A. ENTREPRISE

LAVIGNE

Z.A. Lավialle - LE VIGEAN

15200 MAURIAC

Téléphone : 71.68.04.11

Télécopie : 71.67.37.81

Vie à l'école

La rentrée scolaire s'est effectuée cette année avec une nouvelle institutrice : Denise, remplaçant Simone qui a fait l'objet d'une mutation à Naucelles.

Les effectifs - L'enseignement

Le groupe accueille 85 enfants répartis en 5 classes.

- Petite maternelle : 17
Mme Denise GAROUSTE
- Grande maternelle : 22
Mme DUCHEIX
- Cours préparatoire : 8
Mme AUCHABIE
- Cours élémentaire 1^{re} A : 12
- Cours élémentaire 2^e A : 8
Mlle MORENO
- Cours moyen 1^{er} A : 9
- Cours moyen 2^e A : 9
Mr DELOR

Des cours d'Anglais et d'Espagnol sont donnés aux CM1 et CM2 à raison de 2 fois 45 mn par semaine par M. VERSANGES (Anglais)

Fête de l'école

Un excellent repas a été servi gratuitement à tous les enfants le vendredi 17 décembre au foyer.

Le mardi 21 décembre, après le goûter traditionnel, le Père Noël a distribué jouets aux petits et livres aux grands.

Merci à la Municipalité et à l'Association des parents d'élèves.

Les Instits



Les enfants de l'école sous le regard bienveillant de M. le Maire



Un instant de répit !



Le Père Noël était bien là !

LES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Comme les années précédentes, la Société de Chasse a fait un gros effort de repeuplement en 1993. C'est ainsi que 414 pièces de gibier ont été lâchées à savoir:

- 170 perdreaux,
- 185 faisans,
- 30 lapins,
- 29 lièvres,

représentant la somme de 30.000 francs.

Le plan de chasse de 5 chevreuils a été réalisé sans problème avec la participation des chasseurs de REILHAC.

Lors de l'Assemblée Générale du 3 Septembre 1993, Monsieur FAUGERE Jacques fut élu au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur NABRIN Batiste qui ne souhaitait pas se représenter.

Il fut décidé d'inviter l'ensemble des exploitants agricoles de la commune à la dégustation du chevreuil, soulignant ainsi l'excellente entente qui règne entre chasseurs et agriculteurs. Cette soirée fort agréable rassembla plus de 90 personnes.

Une fois de plus la preuve est faite de l'intégration de notre société à l'animation de notre commune, la fête de BROUSSE étant le reflet exemplaire de celle-ci.

Chaque Reilhacois a pu voir ce jour-là défiler plus de 3.000 personnes dans le magnifique cadre du parc du Château de BROUSETTE. Mettant à notre disposition ce site majestueux, Monsieur et Madame DELZONS nous donnèrent une magnifique leçon de convivialité et d'ouverture d'esprit.

Depuis la messe de la SAINT-HUBERT célébrée par l'abbé MARCENAT au son des troupes du Rallye des Volcans jusqu'au magnifique feu d'artifice offert par les propriétaires du Château, la panoplie de la chasse fut déployée dans toute sa splendeur.

Cette journée mémorable fut une occasion de valoriser et de faire mieux connaître notre sport, à une époque où les hommes perdent peu à peu leurs liens avec la nature.

LE JEU EN VALAIT LA CHANDELLE !

Composition du bureau suite au dernier Conseil d'Administration:

PRESIDENT: M. PICARD Jean-Pierre
VICE-PRESIDENT: M. SERONIE Jean-Pierre
SECRETAIRE: M. SOUBRIER Michel
TRESORIER: M. LABERTRANDIE Marcel

LE SECRETAIRE

Le compte rendu de nos activités pour la saison 1993 est le suivant :

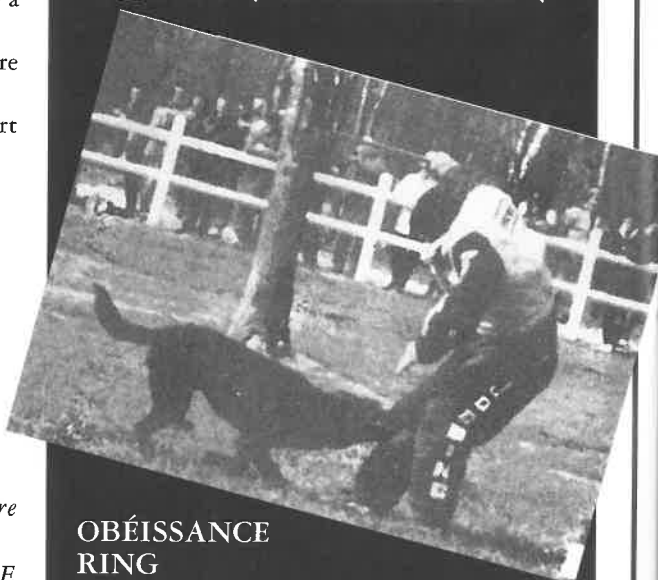
- Participation à plusieurs concours, en RING (chiens d'utilité-attaque-défense) et en AGILITY dont le championnat d'Auvergne à St-Genès du Retz, au mois de mai 1993.
- Organisation par notre club d'un concours d'AGILITY, sur notre terrain de REILHAC, le 11 juillet 1993.
- Animation de nombreuses fêtes locales (démonstration de sport canin et éducation canine) :
 - Roumégoux (16 mai),
 - Virargues (20 juin),
 - Marmiers (Aurillac) (4 juillet),
 - St-Julien-près-Bort (Corrèze) (25 juillet)
 - Chaliers (1er août),
 - St-Chamant (15 août)
 - Vézels-Roussy (29 août)
 - Rageade (19 septembre).

Pour la saison 1994, le Club Canin Cantalien organise deux concours : le 14 août, concours d'Agility et les 17 et 18 septembre, concours de Ring.

Il y aura aussi plusieurs participations aux concours de notre Régionale (Auvergne-Bourbonnais-Velay) et hors régionale.

André DANCIE

CLUB CANIN CANTALIEN



OBÉISSANCE
RING
AGILITY

LES ASSOCIATIONS

Club de l'Union des Aînés Naucelles-Reilhac

C'est toujours dans une bonne ambiance que le club poursuit son bonhomme de chemin. M. POUJOL ayant arrêté ses fonctions de Président du club, pour des raisons personnelles, fin 1992, j'essaie avec toute une équipe dévouée qui m'entoure d'assumer la continuité des activités.

L'année 1993 a été bien remplie

Plusieurs goûter : 5 à Reilhac

6 à Naucelles

avec animation, jeux (Belote, Tarot, Manille, Scrable) et toujours avec une moyenne de 90 personnes.

5 sorties d'une journée avec 2 cars pour les déplacements



Promenade dans les îles

avec :

- Visite d'une ferme modèle à Vitrac
- Du Musée de la mine à Aubiens
- Du village médiéval de Carennac et de celui de Laubressac dans le Lot.
- Visite commentée à la Chapelle de Reygade à la mise au tombeau (Corrèze)
- Vente de pâtisseries, faites maison lors des fêtes patronales de Naucelles et Reilhac.

A l'occasion d'un goûter nous avons fêté les noces de diamant de M. et Mme Andrieu du Terrau entourés de leur famille.

Une vente d'enveloppes surprises est faite au sein du club.

La 2e quinzaine de septembre une escapade de cinq jours a eu lieu en voyage organisé, en Charentes-Maritime, avec 48 participants du club. Nous avons visité :

L'île d'Oléron - L'île de Ré avec un arrêt à Ars..., le Zoo de la Palmyre, les parcs à Huitres de Marennes, ainsi que la Rochelle et Rochefort.

Le 9 décembre, repas de Noël à Montsalvy, où 2 couples ont fêté leurs nocés d'or.

Le 16 décembre, assemblée générale à Naucelles.

"Le jour de l'Assemblée générale de la Fédération des



Une pause pour le souvenir

Clubs des aînés ruraux, le Président M. Barridal a décerné la médaille d'honneur au Trésorier de notre club pour dix années de bons services"

Ainsi s'est écoulée l'Année 1993.

Composition du bureau :

Président d'Honneur : Jean Pujol

Présidente : Marie-Louise Cassan

Vice-présidents : Marius Rigal - Marcel Ségerie

Secrétaire : Jacqueline Gasquet

Secrétaire adjointe : Yvonne Poli

Trésorier : Louis Cassan

Trésorier Adjoint : Marcel Bessan

LA QUILLE REILHACOISE

Le Bureau se compose comme suit :

Président : VIGNERON Gérard

Vice-Président : BARRIERE Jeannot

TRESORIER : TERRISSE Philippe

SECRETAIRE : VIGNAL Roger

Le Club vit actuellement avec 20 adhérents.

Le Club "la quille Reilhacoise" a participé en 1993, à la fête du sport.

Il a été organisé un concours de quilles pour la fête patronale qui a eu lieu au mois d'août.

Comme en 1992, le club a renouvelé le tournoi inter-communal qui a vu s'affronter plusieurs communes à titre amical avec un certain succès.

Cordialement le Président,
VIGNERON Gérard



LES ASSOCIATIONS

Football Club Reilhacois

Année symbole cette saison 93/94 où le football club Reilhacois fêtera son 25ème anniversaire. Vingt cinq années de football dans notre petite commune! que de souvenirs pour tous les anciens joueurs et dirigeants. Depuis le 16 Juin 1969, date officielle de la création du club, de l'équipe du premier président Louis LABERTRANDIE au président actuel Serge LEYBROS, nombreux sont les reilhacois qui se sont intéressés de très près à notre club. Pour marquer l'évènement, le bureau du FCR organisera en mai ou



Vendredi 19 février 1993 :

Sympatique manifestation lors de la remise du challenge Fair Play Crédit Agricole, représenté par M. COUDOUEL, aux deux capitaines Reilhacois C. VIGNERON et P. GAMEL. Entourant les membres du club, M. PICARD accompagné d'élus municipaux, M. MARKARIAN, conseiller général ainsi que de nombreux représentants du District du Cantal de football.

Dimanche 30 mai 1993 :

Journée mémorable pour tous les invités au jubilé de Maurice LABERTRANDIE et René YVES.

juin prochain, en collaboration avec la municipalité, une journée de fête pour célébrer ce quart de siècle d'existence de notre association. Journée au cours de laquelle chacun aura à cœur de se remémorer de merveilleux souvenirs passés autour d'un ballon rond. Mais nous y reviendrons...

Cette saison l'équipe fanion évolue en promotion de 1ère division, poule C. Après avoir côtoyé ces deux dernières années les places d'honneur de son groupe, parviendra-t-elle enfin à gagner son billet pour la division supérieure. C'est tout l'espoir que l'on place en cette formation dotée de talents certains. La formation réserve a été la satisfaction du club la saison dernière avec son accession en quatrième division, qui plus est, avec le titre de champion du Cantal de cette division. Bien que tributaire de l'équipe première, cette formation a su se serrer les coudes et montrer un bel enthousiasme. Cette accession semble lui réussir puisqu'elle demeure actuellement aux avant-postes de la poule D accomplissant un bon parcours. Ces résultats encourageants mettent en exergue le sérieux du travail effectué par l'entraîneur J.Louis LAVIGNE d'autant que la stabilité de l'effectif, 38 éléments, parmi lesquels apparaissent quelques juniors, est de bon aloi pour l'avenir et la sérénité du club.

Une dizaine de passionnés de ballon rond composent l'équipe dirigeante au sein de laquelle s'affirment solidarité et enthousiasme, comme en témoignent les nombreuses manifestations organisées avec un certain succès. Un appel du pied... est cependant lancé à toute personne qui, animée par la même passion, aimerait se joindre à ces bénévoles.

L'état d'esprit préconisé au sein du club s'est vu récompensé par le District du Cantal, pour la deuxième saison consécutive, par l'attribution du challenge Fair Play Crédit Agricole, pour le mois de novembre 92, ce qui est très valorisant pour l'image du club.

Au niveau des installations sportives, l'effort municipal s'est poursuivi à l'intersaison par l'aménagement de "gra-



LES ASSOCIATIONS

dins naturels" en pelouse côte bourg, ceci agréablement fini par une allée de sable fin. L'extension du terrain devant être réalisée ce printemps pour donner un ensemble sportif du meilleur effet.

Des remerciements également sont adressés aux artisans et commerçants Reilhacois qui, par leur soutien et leur générosité, permettent au FCR de poursuivre ses activités en faveur de la jeunesse locale.

Débutées par l'annonce d'une fête au printemps prochain, ces quelques lignes se termineront par ce qui fut un événement le 30 Mai dernier lors d'un jubilé honorant deux figures du club, à savoir Maurice LABERTRANDIE et René YVES. Journée au cours de laquelle près de 150 anciens joueurs et dirigeants purent se retrouver. De l'avis général, la fête fut belle, pleine d'amitié, d'émotions et de chaleur... C'est aussi cela la vie au Football Club Reilhacois.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidents d'honneur: Mr. le Maire JP. PICARD et Mr. J. FAUGERE

Président actif : S. LEYBROS

Vice-Présidents : M. BONAFE - M. LABERTRANDIE - C. ROLLAND

Secrétaire : J.M. LARION

Secrétaire Adjoint : Mademoiselle M. YVES

Trésorier : J. ISOLET

Trésorier Adjoint : P. GAMEL

Dirigeants : R. BEGUET - H. DELRIEU - G. VIGNERON

Entraîneur : J.L. LAVIGNE

Arbitre du club : M. VIGNERON



Les équipes Séniors rassemblées

ECOLE DE FOOT

Pour sa 5ème année d'existence, l'on peut considérer que tout va pour le mieux pour nos footballeurs en herbe. Augmentation importante au niveau des effectifs, 35 jeunes entre 6 et 12 ans forment le groupe cette saison. Cela suscite plus de travail mais également bien plus d'intérêt pour les responsables qui les entraînent tous les samedi après-midi.

L'avenir du club semble donc sur la bonne voie. Mais ici aussi les responsables apprécieraient bien "un coup de main" pour faciliter leur rôle auprès des enfants.

Une sortie probable en juin prochain pour les poussins et pupilles, invités par l'ASPTT GRENOBLE, a de quoi ravir et motiver ces jeunes et leur encadrement.

Responsable : S. LEYBROS

Responsables débutants: C. CLAVEROLE - G. VERGNE - G. VIGNERON

Responsables poussins : M. GRATIO - M. MALGOUZOU

Responsables pupilles : L. BEGUET - R. BEGUET - F. POLONAI



Ecole de foot saison 93/94 :

J. FARGES - A. MATHIEU - S. GAMEL - F. MARTIN - A. DEGOUL - N. GANDILHON - J. BOULDOYRE - A. BERGERON - C. VIGNERON - J. DUFAYET - C. GIBERT

Deuxième rang :

P.J. BONHOMME - R. GRATIO - M. TINET - J. MALGOUZOU - M. MARTIN - L. BOULDOYRE - F. DELRIEU
E. VEYRINE - G. FARGES - V. GUERIN

Troisième rang :

D. VIGNERON - A. DELRIEU - J.B. COUDERC - A. MIZERMONT - F. VEYRINE - G. CHAMBENOIT - J. CORDOBA - P. THOMAS - S. CHABRAT
Absents : G. SZYMANSKI - J.B. CHAMPAIX - S. POLONAI - D. APCHIN - R. FREYSSINIER

En bas, de gauche à droite :

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CANTONALE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF ET CULTUREL DU CANTON DE JUSSAC

L'activité 92-93 a été dominé par l'action scolaire au niveau des CATE.

Regroupement à Jussac (500 écoliers) escrime et activités sportives et culturelles dans les 4 écoles du canton.

Cependant quelques points forts :

- La fête du sport au mois de mai qui a mobilisé un nombre important de jeunes et moins jeunes du canton. Les associations sportives, en cette occasion, ont encore montré leur vitalité.

- Ticket sport (voir bilan en encadré).

- Le foyer des jeunes de Crandelles a réalisé une randonnée des monts du Cantal à cheval avec l'apport technique des écuries MontFoin.

- Les ateliers musique encadrés par Anne-Lise Rivemale ont connu une participation régulière.

Pour l'année 1993-1994, l'animateur cantonal Philippe FREYSSINIER s'est engagé avec l'aide de l'Association cantonale dans une formation de Brevet d'Etat de Maître d'Armes afin de répondre à une nouvelle législation intervenue pour l'encadrement des activités sportives au niveau du temps scolaire.

Cette formation est financée par le FONGECIF* Auvergne (salaire et frais de formation en grande partie).

Pour suppléer à cette absence l'Association profession sport assurera grâce à ses salariés les interventions dans les écoles et les clubs.

Cependant Philippe FREYSSINIER interviendra durant les week-end au



Remise des prix ...

club d'escrime La Rapière Naucelloise et durant les vacances scolaires pour les jeunes du canton.

Au niveau culturel à ce jour, les ateliers musique sont en place grâce au travail bénévole de Anne-Lise Rivemale.

Une assemblée générale de l'Association définira début janvier les actions envisagées pour l'année 1994.

* FONGECIF (Fonds de Gestion du Congé individuel de Formation).

BILAN TICKET SPORT "VACANCES D'HIVER"

ACTIVITES	LUNDI	MARDI	MERCREDI
TENNIS de table Christian FARGES	18	21	23
TENNIS Bernard LAVEISSIERE	18	13	16
BOXE FRANCAISE Maxime LARRIBE	20	19	22
ESCRIME Philippe FREYSSINIER	13	12	13
EQUITATION Gil ALEYRANGUES	82	51	80
TOTAL	151	116	154

STAGE EQUESTRE FOYER DES JEUNES DE CRANDELLES :
PREPARATION RANDONNEE EQUESTRE : 10 participants

Remarques :

Une participation symbolique aux activités permettent de fidéliser et responsabiliser le public et les parents.

L'accueil des 431 jeunes durant la semaine a été possible grâce à l'appui logistique de 4 bénévoles sur les 3 jours.



... aux nombreux participants

BILAN TICKET SPORT NOEL 1992

CINQ ACTIVITES PROPOSEES :

TENNIS : Organisé à l'aide du Tennis Club Jussacois
12 jeunes - Michèle VIDAL

BOXE FRANCAISE : 2 participants en raison d'une mauvaise information
INTERVENANT : PROFESSION SPORT - Maxime LARRIBE

AIKIDO : 10 participants
INTERVENANT : PROFESSION SPORT Franck SECHAUD

EQUITATION : 20 participants
GIL ALLEYRANGUE : Les Ecuries Montfoin - Lacombe-Teissières-de-Cornet

ESCRIME : 15 participants
ANIMATEUR CANTONAL - Philippe FREYSSINIER

BILAN QUALITATIF :

Une création de club (boxe française et Aïkido), ou adhésion (Tennis Club de Jussac) peuvent être envisagées.

Cependant pour réaliser cette opération, il est nécessaire de responsabiliser jeunes et parents pour une modique participation financière.

SUR LE CANTON DE JUSSAC :

Une satisfaction : bonne participation des jeunes de JUSSAC, 8 en moyenne.

Les enfants ont l'esprit de clocher. Ils restent par 80 % dans leur commune, quelle que soit l'activité proposée.

Un passeport Sportif sera créé afin de mettre en place des activités suivies au niveau des week-ends et des mercredis après-midi en septembre 1994.

DATES ET MANIFESTATIONS ARRETEES POUR LA SAISON 1993-1994 LORS DE NOTRE REUNION DES ASSOCIATIONS DU 13.10.93.

.....

Date	Associations	Cérémonie du 11 novembre	Monument aux morts
Dimanche 14 novembre	Anciens combattants		
Vendredi 19 novembre ou samedi 20	F.C.R.	Concours de belote	Foyer
Samedi 27 novembre	A.P.E.	Quine	Foyer
Samedi 4 décembre	Chasse	Repas du Chevreuil	Foyer
Samedi 18 décembre	F.C.R.	Repas de fin d'année	Foyer
Jedi 6 janvier	3e âge	Galette des Rois	Foyer
Vendredi 21 janvier ou samedi 22	F.C.R.	Concours de belote	Foyer
Samedi 29 janvier	Chasse	Quine	Foyer
Dimanche 6 mars	C.C.A.S.	Repas des ainés	Foyer
Vendredi 11 mars ou samedi 12	F.C.R.	Concours de belote	Foyer
Samedi 2 avril	F.C.R.	Tombola	Foyer
Samedi 17 et dimanche 18 juin	Club canin	Concours	Terrain
Dimanche 26 juin	Club canin	Concours	Terrain
Dimanche 3 juillet	A.P.E.	Fête de l'école	Foyer

Cette liste n'est pas limitative

Toutes les associations qui désirent organiser d'autres manifestations (avec réservation du foyer) doivent s'adresser au secrétariat de mairie.

Cordialement,

L'adjoint à l'animation
C. VIDAL

ASSOCIATION PAROISSIALE

Le Conseil Paroissial Naucelles-Reilhac tient à remercier Monsieur Jean-Pierre Picard, maire de la commune de Reilhac, Monsieur Jean-Pierre Olivier, maire de la commune de Naucelles et leur Conseil Municipal pour l'accueil réservé à Monseigneur René Séjourné, Evêque de Saint-Flour à l'occasion de sa visite officielle aux deux paroisses.
 Notre Evêque a gardé le meilleur souvenir de son passage chez nous et a tenu à le faire savoir.





Agence d'Aurillac

4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC

☎ 71.64.58.56

NOS ÉQUIPES VOUS ÉQUIPENT

FUEL – CHARBON

S.A.R.L.

Ets GIBERT

ALIMENTATION DU BÉTAIL
VOLAILLES, CHIENS, CHAT
ENGRAIS
POMMES DE TERRE
Aliment DUMAS

15250 JUSSAC

Tél. : 71.46.65.14



PARTAGEONS NOTRE CULTURE

***A chaque saison,
nous répondons
à vos besoins...***

**JARDINAGE - BRICOLAGE
VÊT. CHAUSSANTS
ALIM. ANIMALE - CHASSE
PÊCHE - ÉQUITATION**

AURILLAC - Z.I. l'Escudilliers
☎ 71.63.42.31

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>BARRES Robert <i>Marchand de Fromages</i> LASPLAGNES Téléphone : 71.47.22.38</p>	<p>COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71.47.21.44</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 71.47.23.59</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71.47.24.74</p>
<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71.47.23.50</p>	<p>LAMOUREUX Pierre <i>Plâtrier</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71.47.22.15</p>	<p>CAÏNO Manuel <i>Couverture - Zinguerie</i> LES LANDES Téléphone : 71.47.20.51</p>	<p>ESCALIER Marcel <i>Maçonnerie</i> LES LANDES Téléphone : 71.47.22.01</p>
<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 71.47.22.44</p>	<p>CARCY-PUECH <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71.47.27.57</p>	<p>FENAUTRIGUES André - TAXI - <i>Alimentation Générale</i> LES VIOLETTES Téléphone : 71.47.20.07</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71.47.26.16</p>
<p>FONTANILLE Marcel <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 71.47.21.27</p>	<p>SOCOBIS <i>Jouets - Bimbeloterie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71.64.95.07</p>	<p>COSTES Pierre <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71.47.22.77</p>	<p>ISOULET Madeleine <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> LE BOURG Téléphone : 71.47.20.22</p>
<p>THOMAS Annick <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 71.47.29.07</p>	<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 71.47.25.30</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 71.47.21.41</p>	

Ce bulletin municipal, tiré à 500 exemplaires, est distribué dans tous les foyers de la commune.
Nous tenons à remercier les personnes, les associations et les entreprises qui, d'une façon ou d'une autre,
ont contribué à sa réalisation.

Pour la Commission d'Animation et d'information
Christian VIDAL